



RÈGLEMENT DU CHALLENGE ALÈS AGGLOMÉRATION COURSES SUR ROUTE

- ARTICLE 1 :** Le Challenge **ALÈS AGGLOMÉRATION** a pour but de promouvoir les courses sur route de son Territoire, en apportant une aide promotionnelle à chaque organisateur qui fera la démarche d'y adhérer.
- ARTICLE 2 :** Le Challenge **ALÈS AGGLOMÉRATION** comporte 17 courses se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre, liste en annexe.
- ARTICLE 3 :** Le Challenge **ALÈS AGGLOMÉRATION** est ouvert à tous les coureurs (hommes et femmes), des catégories cadets à vétéran 10, coureurs licenciés FFA ou non licenciés.
- ARTICLE 4 :** Pour les courses offrant la possibilité de courir individuellement, en relais ou en duos, seule la formule individuelle sera retenue.
- ARTICLE 5 :** À partir du classement scratch masculin et féminin, le décompte de points s'effectuera comme suit :
- 1^{er} 1000 points
 - 2^e 900 points
 - 3^e 850 points
 - 4^e 800 points, puis 750, 700, 650, 600, 550, et 500 points pour le 10^e
 - 11^e 490 points, puis de 10 points en 10 points en moins jusqu'à la 50^e place qui marque 100 points.
 - 51^e 99 points puis de 1 point en 1 point en moins jusqu'à la 148^e place qui marque 2 points.
- À partir de la 149^e place et au-delà chaque concurrent se verra crédité d'1 point.
- Le barème de points sera identique pour toutes les épreuves. Pas de distinction sur le nombre de participants des épreuves pour l'attribution des points.
- Dans le cas de courses multiples dans une organisation (cf 10 et 5 kms) le barème ci-dessus sera appliqué à la course la plus longue, et le barème ci-dessous sera appliqué à la course la plus courte :
- 1^{er} 750 points
 - 2^e 700 points
 - 3^e 650 points
 - 4^e 600 points puis 55, 500, 450, 400, 350 et 300 points pour le 10^e
 - 11^e 295 points puis de 5 points en 5 points en moins jusqu'à la 50^e place qui marque 100 points.
 - 51^e 99 points puis de 1 point en 1 point en moins jusqu'à la 148^e place qui marque 2 points.
- À partir de la 149^e place et au-delà chaque concurrent se verra crédité d'1 point.
- ARTICLE 6 :** Pour être récompensé le classement se fera de la façon suivante : Catégorie **Cadet, espoir, junior** sur le cumul des points réalisés sur les 6 meilleures courses auxquelles aura participé chaque coureur. Catégories **seniors, master 0 à master 10** sur les 11 meilleures courses.
- ARTICLE 7 :** Lors de la Cérémonie de la remise des prix, seront récompensés les 5 premiers du scratch féminin et masculin (même récompense pour homme et femme) ainsi que les 3 premiers des catégories suivantes : cadet - espoir - junior et sénior, et la première et le premier des catégories de M0 à M10. Il n'y a pas de cumul. En cas d'égalité de points dans n'importe quelle catégorie, sera déclaré vainqueur celui dont le cumul des places à l'arrivée sera le plus faible sur l'ensemble des 10 courses.
- ARTICLE 8 :** « **FINISHER** » Homme et Femme
Sera considéré comme « FINISHER » celui qui aura participé à au moins 15 courses. Seront récompensés le meilleur « FINISHER » homme et femme sur le cumul des points sur les 15 courses. Le vainqueur « FINISHER » sera celui qui aura le meilleur score sur les 15 courses et qui ne sera pas déjà récompensé dans le classement général. En cas d'égalité sera déclaré vainqueur celui dont le cumul des places d'arrivée sera le plus faible.
Un lot spécial sera attribué à chaque concurrent remplissant les conditions pour être considéré « FINISHER ».
- ARTICLE 9 :** Tous les participants s'engagent à respecter le règlement établi par les organisateurs de chaque épreuve, respect vis à vis des organisateurs, des bénévoles ainsi que de l'environnement. Le non respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera le déclassement sur l'épreuve concernée.
- ARTICLE 10 :** Chaque organisateur conserve l'entière responsabilité de ou des épreuves qu'il organise et s'engage à assurer la promotion du Challenge, logo, flammes, banderoles « Alès Agglomération ». Chaque organisateur s'engage à assister ou à se faire représenter lors de la Cérémonie des récompenses du Challenge. Chaque organisateur s'engage également à assister ou à se faire représenter à toutes les réunions de travail, même si celles-ci se déroulent postérieurement à leur propre course.
Alès Agglomération aura à sa charge la communication sur le journal *Alès Agglomération*, ainsi que la mise en place des informations sur le site Internet (calendrier des épreuves, résultats...).
- Faire signer le règlement à chaque organisateur**